



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

RECTIFICATIF PV du 14 Avril 2022

Réunion du 14 Avril 2022 Lyon

Président : Yves BEGON.

Vice-présidents : Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT.

Membres présents : Christian MARCE, Gilles URBINATI, Jean-Luc ZULIANI.

Assiste : Jessica KAROUBI (secrétaire administrative).

Membre excusé : Franck AGACI.

ETAT DES CLUBS FUTSAL EN INFRACTION au statut Fédéral et au statut aggravé de la Ligue

Pour la saison 2021-2022 (à la date du 31 mars 2022)

Suite à l'absence de classification arbitre « spécifique FUTSAL » à l'enregistrement des licences et après vérification, il s'avère que les clubs ci-dessous ayant le quota d'arbitre exigé au statut aggravé de la LAuRAFoot sont considérés **comme étant en règle au 31 mars 2022**.

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations du club	Arbitres manquants	Année d'infraction	Amende
R1	CLERMONT L'OUVERTURE	554468	2 Spécifiques FUTSAL	2-Spé	1ère	100-€
R2	PLCQ FUTSAL CLUB	563672	1 Spécifique FUTSAL	1-Spé	1ère	50-€
R2	FUTSAL CLUB DU FOREZ	582615	1 Spécifique FUTSAL	1-Spé	1ère	50-€
R3I	F.C. ST ETIENNE	521798	2 S + 1 Spé FUTSAL	1-Spé-FUTSAL	1ère	50-€

**Le Président,
Yves BEGON**

**Les vice-Présidents,
Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT**

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr.